Informatique - Mise en place d'un système d'informations géographiques recensant l'ensemble des données techniques et thématiques de la commune

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur une superficie de 6 730 hectares, la Ville de Besançon gère 800 voies communales, 418 km de rues, 100 carrefours à feux, 19 500 parcelles, 12 000 points lumineux, 430 km de conduite d'eau... et de nombreux autres équipements qui doivent être localisés géographiquement.

A ce jour, toutes ces informations sont tenues sur des documents papier, ou des plans, stockés dans les services municipaux.

Afin de pouvoir répondre de manière fiable et rapide aux différentes demandes des usagers, des gestionnaires, des élus, et de coordonner efficacement les actions des aménageurs et concessionnaires, il devient nécessaire de se doter d'outils modernes de gestion.

Les évolutions importantes, réalisées ces dernières années dans le domaine de l'informatique graphique, nous permettent désormais d'envisager l'intégration d'outils de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) et surtout de cartographie.

Les fonctions couvertes pas le Système d'Informations Géographiques seraient les suivantes :

- gestion des réseaux communautaires (voirie, assainissement, éclairage, eau...),
- connaissance des réseaux des autres administrations (EDF, GDF, PTT...),
- occupation du domaine public (mobilier urbain, espaces verts, signalisation...),
- gestion du patrimoine foncier et immobilier,
- fonctionnement des services collectifs (transport, circulation, lutte contre l'incendie),
- analyse de l'habitat et des enquêtes socio-démographiques,
- études d'urbanisme,
- gestion du POS,
- constitution d'une mémoire archives.

Lors de sa séance du 16 novembre, la Commission Informatique a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet et sur les modalités de mise en place qui comporteront les étapes suivantes :

- constitution d'un fond de plan des corps de rues de Besançon par procédé photogrammétrique et levés terrestres (avec la précision du 1/500e),
- digitalisation des plans existant dans les services en les intégrant sur le canevas constitué par les rues,
- restitution des plans des propriétés communales.

La constitution de cette banque d'informations, dont le coût total est évalué à 4 MF, s'effectuera sur plusieurs années.

Le financement sera assuré par une contribution de plusieurs services techniques (Eau, Assainissement, Bureau d'Études, Foncier...), d'après l'échéancier prévisionnel suivant :

Origine des crédits		1990	1991	1992	1993	Total
Budget Principal	Crédit investissement du Service Voirie	250	250	250	250	1 000
	Crédit investissement du Service Foncier	250	250	250	250	1 000
Budgets annexes	Assainissement	250	250	250	250	1 000
	Eau	250	250	250	250	1 000
Total		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000

Les équipements matériels et logiciels nécessaires seront pris en charge sur le budget du Service Informatique, sur les tranches annuelles prévues.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble du projet cartographie, à autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres correspondants et à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux complémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.